

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE CRÊTS EN BELLEDONNE

39/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à 20h00, le conseil municipal de la commune de Crêts en Belledonne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LAMBERT, 1^{er} Adjoint au Maire, assisté de Agnès DARBON, désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 13/06/2024 **Date d'affichage :** 13/06/2024

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents :

BACHELOT Pierre – BRUNET-MANQUAT Laurent – DALBAN-CANASSY Daniel – DARBON Agnès – FALL David – GADEL Nelly – GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie – HERAUD Régis – JOUVEL-TRIOLETT – LAMBERT Pierre – LARDIERE Jérôme – LAVAL Frédéric – MIETTON Eve – PONT Philippe – VANEL Céline – VILLOT Jean-Paul.

Absents :

CROUTEIX Michel – JOUVEAU Catherine – GEST Véronique – GIVAUDAN Maxime – Stéphane – MENGUY Laurie – TABET Youcef – TRUCHASSOUT Vanessa – ZAPPIA Jacqueline.

Pouvoirs :

GIVAUDAN Maxime à BRUNET-MANQUAT Laurent – MENGUY Laurie à GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie – ZAPPIA Jacqueline à HERAUD Régis.

Excusés : MENGUY Laurie – GIVAUDAN Maxime – ZAPPIA Jacqueline .

Soit, 16 présents, 19 votants, 24 conseillers en exercice. Lesquels, formant la majorité des membres en exercice,

OBJET : TARIFICATION DES CANTINES SCOLAIRES (A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024).

Madame Eve Mietton rappelle,

Que le conseil municipal a voté en juillet 2022 la tarification des cantines scolaires, et notamment la tarification sociale à 1 euro en fonction du coefficient familial. Le tarif social

d'1€ maximum, permettant de recevoir l'aide de l'Etat de 3€, **est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€.**

Madame Eve MIETTON propose

- De reconduire l'application d'une tarification sociale, à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF,
- Pour gérer les effets de l'inflation, de la hausse du prix des repas, d'augmenter de 4% les tarifs cantine de manière générale :

Tarif cantine et garderie périscolaire de la pause méridienne de l'école maternelle

TRANCHES	Tarif cantine	2ème enfant cantine 10%	3ème enfant cantine 15%	Tarif périscolaire pause méridienne	2ème enfant pause méridienne 10%	3ème enfant pause méridienne 15%
Moins 300	1,00	1,00	1,00	0,7	0,62	0,59
301-500	1,00	1,00	1,00	0,82	0,74	0,70
501-700	1,00	1,00	1,00	1,13	1,02	0,97
701-900	1,00	1,00	1,00	1,34	1,21	1,14
901-1000	1,00	1,00	1,00	1,61	1,46	1,37
1001-1100	4,17	3,75	3,55	1,61	1,46	1,37
1101-1300	4,77	4,29	4,06	1,86	1,67	1,58
1301-1500	5,03	4,53	4,27	1,93	1,74	1,64
1501-1900	5,18	4,66	4,40	2	1,80	1,70
Plus de 1901	5,42	4,88	4,61	2,10	1,89	1,79

Tarif cantine et garderie périscolaire de la pause méridienne de l'école élémentaire

TRANCHES	Tarif cantine	2ème enfant cantine 10%	3ème enfant cantine 15%	Tarif périscolaire pause méridienne	2ème enfant pause méridienne 10%	3ème enfant pause méridienne 15%
Moins 300	1,00	1,00	1,00	0.75	0.68	0.63
301-500	1,00	1,00	1,00	0.86	0.78	0.74
501-700	1,00	1,00	1,00	1.14	1,03	0.98
701-900	1,00	1,00	1,00	1.42	1.28	1.21
901-1000	1,00	1,00	1,00	1.71	1.54	1.44
1001-1100	4,39	3,95	3,73	1.71	1.54	1.44
1101-1300	5,04	4,54	4,28	1.99	1.79	1.68
1301-1500	5,25	4,73	4,46	2,04	1.83	1.74
1501-1900	5,49	4,94	4,67	2.13	1.92	1.81
Plus de 1901	5,74	5,17	4,88	2.24	2,02	1.90

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation à la mairie.

En l'absence de présentation du quotient familial, il sera fait application du tarif le plus élevé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver les tarifs de la cantine proposés ci-dessus,
- Charger Monsieur le Maire de les faire appliquer dès la rentrée scolaire 2024-2025

Pour certifier conforme,

Fait et délibéré à Crêts en Belledonne

Le 20 juin 2024

Pierre Lambert

Le 1^{er} Adjoint, par suppléance, pour le Maire empêché



Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 038-200055556-20240620-DEL_39_2024-DE

